



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 13/2015  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille quinze, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 mars 2015

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO.

**ABSENT** : M. SALAÛN

**PROCURATIONS**

M. ZAMBONI	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. LACLAU	à	M. ANGO
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

**SECRETARE** : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à augmentation de l'horaire hebdomadaire de travail**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour prendre en compte l'amplitude et la qualité du service accompli, et avec l'accord des agents concernés, il convient d'effectuer des modifications de l'horaire hebdomadaire de plusieurs agents au sein des services municipaux de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	08h/35	10h/35
1	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	08h/35	13h/35
1	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	14h/35	21h/35
2	Adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	18h/35	22h/35
3	Adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	18h/35	24h/35
1	Assistant d'enseignement artistique	6,75h/35	10h/35

Vu l'avis favorable du CT lors de sa séance du 09 mars 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (6 abstentions : MMES et MM. SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, FERTE, ANGO, LACLAU) :

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que suscit.*

Aussonne, le 16 mars 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

